



LETTRE MENSUELLE

CFE-CGC

du Groupe Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Parlons français / NAO
Page 3	Swile / IJSS / Questions CSE
Page 4	Intersyndicale Salaires
Page 5	Appel à candidature
Page 7	Lettre à J Pommeraud
Page 8	Contacts

31 Octobre 2023

Un actionnaire sans scrupule !



Depuis l'arrivée du nouvel actionnaire Bain Capital à la tête d'INETUM, c'est plutôt la douche froide pour les salariés.

Pour preuve, les nombreux déménagements et réductions de surface qui sont en cours et qui sont menés avec empressement par des responsables de sites sous pression.

On a bien compris l'intérêt pour l'actionnaire de déménager les salariés vers des bâtiments plus petits et moins chers, mais on comprend moins la fermeture de bureaux sur certains sites, sans réduction de loyer, et en entassant les salariés dans une surface réduite, comme c'est le cas à Toulouse ou Metz par exemple.

Mais rassurez-vous ! l'actionnaire n'est pas tombé sur la tête, il nous fait juste un petit « tour de magie » dont voici l'astuce. C'est un peu technique alors accrochez-vous.

Tout d'abord, il ne vous a pas échappé que l'objectif de Bain Capital en achetant INETUM était de revendre la société à un horizon d'environ cinq ans, le tout en triplant sa mise de base. Or, le calcul du prix de revente sur le marché d'une société comme la nôtre est assez basique. C'est l'EBITDA (voir explication dans l'encart) multiplié par un coefficient lié à l'activité de l'entreprise moins la dette.

Pour ce qui concerne la dette, la Direction du groupe a annoncé la couleur avec un mot qui est devenu récurrent dans la bouche de nos dirigeants : « le **cash** ». Il faut faire entrer de la trésorerie et la pression est maximale sur cet objectif.

Mais c'est sur l'amélioration de l'EBITDA qu'intervient le petit « tour de magie ». En effet, le loyer des locaux occupés par les salariés est une charge courante qui est déduite dans le calcul du fameux EBITDA. En revanche, si des locaux sont inoccupés, ce même loyer passe dans les charges non courantes qui elles ne sont pas prises en compte dans l'EBITDA. Donc, en fermant juste à clé certains bureaux, le prix de revente potentiel de la société se trouve mécaniquement augmenté. Magique non ?

Cerise sur le gâteau, la diminution du ratio « Nombre de mètres carrés par Salarié » augmente le coefficient multiplicateur de la formule. Vraiment magique !

Et les salariés dans tout cela ? Et bien ils ne font pas partie de l'équation et peu importe la dégradation de leurs conditions de travail. Surtout que l'actionnaire n'est pas partageur et n'a pas prévu de redistribuer aux salariés la moindre miette de la plus-value ainsi réalisée. Seuls quelques hauts dirigeants se voient généreusement attribuer des actions gratuites par le biais de la holding basée au Luxembourg. Et pendant ce temps, la demande des représentants de la **CFE-CGC** pour mettre en place pour les salariés une prime d'intéressement basée sur ces mêmes objectifs reste lettre morte.

Pour faire face à la cupidité et à l'indifférence de notre actionnaire, la **CFE-CGC** reste persuadée qu'un collectif fort et résolu peut toujours faire bouger les lignes. Nous pouvons le faire ensemble, si vous vous empariez des prochaines élections des membres des CSE pour faire bloc, en votant massivement pour les listes de la **CFE-CGC**. Ainsi nous aurons le pouvoir d'agir et vous pouvez compter sur nous pour défendre vos intérêts en toute indépendance et avec détermination.

L'EBITDA sert à calculer la rentabilité opérationnelle d'une entreprise. Il diffère de la marge brute que nous connaissons mieux en France car il inclut les frais généraux et administratifs ainsi que les dépenses opérationnelles mais exclut les intérêts, les impôts, les dépréciations et les amortissements.

« Let's Talk », Parlons-en !



**« Hélas Pommeraud vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les speeches l'injuste décadence,
De mots mis en anglais en tira le pouvoir,
Et réduisit son peuple à ne plus rien savoir.
Par ce rude orateur la langue déparée
N'offrit plus rien de bon à l'oreille épurée.
Les salaires sans grâce apprirent à tomber,
Les vœux du personnel en furent enjambés. »**

Puisse cette parodie de L'Art poétique interpeller Jacques Pommeraud sur le bon usage de la langue française dans ses interventions auprès du personnel d'Inetum !

Certes, nous n'attendions pas de lui qu'il s'adresse à nous en alexandrins classiques, mais nous étions tout de même en droit d'attendre un discours intelligible et accessible à tous les salariés du groupe lors de son intervention du 19 octobre.

Nous rappelons à notre représentant légal qu'Inetum est une société de droit français, dont le siège social est situé en France, et dont une majorité de salariés est francophone. **Un minimum de respect voudrait que celui-ci s'exprime prioritairement en français lorsqu'il s'adresse au personnel d'Inetum.**

Les fameux « Let's talk » sont une parfaite illustration de ce mépris envers les salariés du groupe. Outre l'utilisation systématique de la langue anglaise, l'absence de traduction en français et les difficultés pour obtenir un sous-titrage opérationnel, nous notons la difficulté à poser des questions.

La CFE-CGC interpelle Jacques Pommeraud afin qu'il descende de sa tour d'ivoire et se mette à la portée de ses salariés en parlant la même langue qu'eux. La cohésion du groupe et l'adhésion du personnel à la culture d'entreprise sont à ce prix.

Cerise sur le gâteau, les salariés n'ayant pu assister en direct à « l'évènement », doivent se contenter d'une « mauvaise » traduction en français !!

Pour être précis, au 31 décembre 2022, environ 45% des salariés du groupe parlaient français et environ 37% parlaient espagnol. Donc rien qui ne permette de légitimer l'usage quasiment exclusif de l'anglais.

Réunions Annuelles Obligatoires (RAO)



Le 18 octobre avait lieu la première réunion des **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires (NAO) qui devrait plutôt s'appeler **R**éunions **A**nnuelles **O**bligatoires (RAO). Elle était consacrée à la mise en place du calendrier des réunions et à la diffusion par la Direction des documents obligatoires.

La Direction et les **O**rganisations **S**yndicales **R**éprésentatives (OSR) se retrouveront les 15 novembre et 12 décembre pour les prochaines réunions.

C'est le 13 novembre que nous soumettrons nos revendications, qui sont le résultat des demandes que vous nous avez formulées et que vous pouvez continuer à exprimer auprès de nous !

Vos élus **CFE-CGC** seront encore une fois ensemble en première ligne pour défendre vos intérêts et peser sur la Direction.

Carte Swile : Du retard à l'allumage !



De longue date, certains salariés d'Inetum connaissaient les fins de mois difficiles. Depuis peu, ils sont également confrontés à des débuts de mois difficiles !

En effet, début octobre, sans aucune explication, les comptes des cartes Swile (cartes de titres restaurant) ont été crédités le **4 du mois** en fin de journée pour la plupart des salariés d'Inetum les obligeant à avancer les coûts des repas en période de forte inflation. Un tel retard pourrait condamner certains à la diète

les premiers jours du mois !

La **CFE-CGC** réclame des explications sérieuses sur les causes de cet incident et attend de la Direction des mesures concrètes afin que les cartes Swile soient systématiquement créditées en temps et en heure. Ce nouveau tracas pourrait bien être la goutte d'eau qui fait déborder le vase !

Encore un « tour de magie » pour augmenter le cash ?

Non-paiement des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale



En Ile de France, des salariés sont en attente du paiement de leurs Indemnités Journalières de la **Sécurité Sociale** (IJSS).

Cette situation, qu'ils soient en longue maladie ou en mi-temps thérapeutique, n'est pas acceptable.

Une action de vos élus **CFE-CGC** est en cours pour aider à débloquer leur situation.



Si vous êtes vous aussi dans cette situation, contactez-nous !

Vous avez une question à poser à la Direction



Si vous avez une question à poser à la Direction, que ce soit en **CSE** ou en **CSE Central**, vos représentants **CFE-CGC** sont à votre disposition pour la relayer, tout en garantissant votre anonymat.

Alors n'hésitez pas à nous solliciter !



Salaires : le compte n'y est pas !



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 octobre 2023

CONTACTS

Marie BUARD
Secrétaire général
adjointe F3C CFDT
06 59 55 69 39
mbuard@f3c.cfdt.fr

Michel DE LA FORCE
Président FIECI CFE
CGC
06 63 08 97 36
michelforce@yahoo.fr

Noël LECHAT
Secrétaire Général
Fsetud CGT
06 15 03 36 52
fsetud@cgt.fr

Bureaux d'études techniques Salaires : le compte n'y est pas !

Lors de la réunion de négociation de Branche du 28 septembre dernier, les Organisations syndicales majoritaires de la Branche des bureaux d'études techniques (CFDT, CFE-CGC et CGT) ont refusé de signer l'Accord relatif aux minima conventionnels proposé par la délégation patronale Syntec-Cinov.

Cet Accord est très loin des propositions faites par les Organisations syndicales. Il ne tient notamment pas compte du partage des richesses dans la Branche. L'inflation augmente, les montants des dividendes au sein des grandes entreprises aussi...mais les minima conventionnels de la branche : non !

La grille de classification comporte encore deux niveaux sous le SMIC ... Un comble pour une Branche qui ne se trouve pas en difficulté économique, et dont le patronat se plaint tellement du manque d'attractivité auprès des pouvoirs publics qu'il négocie des aides au recrutement.

L'Accord mis à la signature est inacceptable quant à sa non-reconnaissance du travail des salariés. Les Organisations syndicales ne cautionnent donc pas les propositions faites, qu'il s'agisse du niveau des augmentations octroyées ou du tassement des grilles décidé unilatéralement. Selon la proposition patronale, le premier niveau Cadre s'établirait à 2.133 € soit un écart avec le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (établissant le niveau Cadre pour les cotisations sociales, à 3666 € pour 2023) de plus de 1500 €.

La CFDT, la CFE-CGC et la CGT appellent à la mobilisation intersyndicale, organisée par la Confédération Européenne des syndicats, le 13 octobre prochain. Le partage de la richesse, le pouvoir d'achat, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes sont au cœur de nos revendications nationales et européennes. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Venez nombreux !

Certains d'entre vous se demanderont pourquoi le logo de la « **CFE-CGC** » est-il remplacé par celui de la « **CFE-CGC FIECI** » ?

Cela vient du fait que la « **CFE-CGC FIECI** » est la fédération qui représente la « **CFE-CGC** » au niveau de la branche des Bureaux d'Etudes Techniques (BET), dite « Syntec », à laquelle nous appartenons en qualité d'ESN. La « **CFE-CGC FIECI** » y est la 2e organisation syndicale avec 30% de représentativité et c'est aussi la seule qui défend spécifiquement les intérêts des techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres, les autres organisations syndicales défendant avant tout les intérêts des ouvriers et des employés.

Ainsi, en choisissant de voter pour les listes CFE-CGC lors des élections dans les CSE de janvier 2024, vous votez pour la seule organisation syndicale qui défend spécifiquement les intérêts des techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

Soyez candidat avec la CFE-CGC à l'élection de votre CSE Inetum !

Envie de donner du sens à votre engagement professionnel ?

- Envie de défendre les droits et les intérêts de vos collègues : activités sociales et culturelles, égalité professionnelle, formation etc ?
- Envie d'améliorer les conditions de travail ?
- Envie de porter vos valeurs et vos idées ?
- Envie de rejoindre une équipe proche du terrain, conviviale et à l'écoute des salariés ?



Reconnue pour son efficacité, la CFE-CGC est l'organisation syndicale ayant la plus forte progression nationale, la 2^{ème} de la branche Syntec, et la 3^{ème} d'Inetum

Olivier

07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François

07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Soyez candidat avec la CFE-CGC à l'élection de votre CSE Inetum !

François LASNE
Brigitte DURIEZ
Serge UGUEN
Pascal HOUSSIN
Arnaud LEPOINT
Yves AMATE
Benoît WENK
François LECLUSE
Bruno MAZALE
Daniel AKNINE
Bertrand KLOSTER
CSE IBS
? Vous ?
Ludovic BOULLIN
Katia LESPINE

Des consignes excessives du directeur Inetum France !

Des salariés ont eu le bon réflexe de nous alerter à la suite de la réception de consignes qui leur posent problèmes. Ces consignes figurent dans un mail de Monsieur Hodara, directeur Inetum France dont voici un extrait :

De : Hodara Normann <normann.hodara@inetum.com>

Envoyé : jeudi 24 août 2023 09:27

À : ... **Cc :** ...

Objet : Notes de frais / Congés / Gestion des temps

Bonjour à tous,

...

Il s'agit d'un rappel des règles générales et demandes concernant la gestion des notes de frais, congés ainsi que la gestion des temps et activités pour tous les salariés de structure en France.

Notes de frais :

- Ø L'ensemble des voyages (avion / train / hôtel etc.) doivent être réservés via l'agence de voyage du groupe et non soumis via les notes de frais
 - o Les demandes de remboursement via note de frais n'ayant pas obtenue une validation préalable exceptionnelle par le manager devront être rejetées**
- Ø Une seule et unique note de frais pour le mois récapitulant l'ensemble des dépenses mensuelles doit être soumise, sur le mois effectif des dépenses*
- Ø Les invitations doivent être limitées au maximum aux clients (Vs Collaborateurs ou partenaires)
 - o Le total des invitations sur un mois doit être limité à 400€**
- Ø Les déjeuners en déplacement sont couverts par l'allocation ticket restaurant*
- Ø Les frais de lavage des véhicules ne sont pas remboursés*

Congés :

- Ø Hiver : il est demandé de positionner des congés sur la dernière semaine de décembre entre Noël et le jour de l'an, sauf contrainte business forte spécifique*
- Ø Été : il est demandé au vu de l'activité de privilégier l'essentiel du congé d'été en août sauf contrainte business ou personnelle exceptionnelle forte*
- Ø Rappel : pour l'année 2023, il est demandé à ceux qui en disposent de poser 25 jours de congés entre le 1/06/23 et le 31/12/23.*
- Ø Le rattrapage de congés non pris sous forme d'absences autorisées ne sera plus permis sur l'exercice 2024 pour les personnels de structure. Aucune exception ne pourra être admise à cette règle.
 - o Pour rappel les RTT non pris au 31/05 sont automatiquement reportés au 31/08 puis perdus si non pris. Les CP non pris au 31/05 sont définitivement perdus.**

Gestion des temps et activités :

- Ø Il est demandé à l'ensemble des personnels de saisir leurs temps et activités dans Chronotime à J-7*
- Ø Il est demandé à tous les managers de valider les activités dans Chronotime au maximum à J-1 et de veiller à faire respecter les saisies à partir de J-7*
- Ø Il est demandé aux collaborateurs de soumettre leurs CRA35 à J au plus tard*
- Ø Il est demandé aux managers de valider les CRA35 à J+2 au plus tard*

....

Afin que la Direction revoie ses consignes, nous avons interpellés ainsi Monsieur Pommeraud le 13 octobre

Monsieur Pommeraud,

Au nom de la section syndicale CFE-CGC d'Inetum, nous vous interpellons à propos d'un courriel en date du 24 août dernier diffusé à l'ensemble du personnel d'Inetum par M. Hodara, que vous trouverez ci-joint.

Ledit courriel traite des 3 sujets suivants, à savoir :

Les modalités afférentes à la gestion des notes de frais et à leur remboursement.

La pose des congés au sein d'Inetum en France.

La gestion des temps et activités.

Or, nous sommes au regret de constater que l'application de ces directives n'est pas conforme aux modalités présentées devant les instances représentatives du personnel. En outre, la mise en pratique de ces nouvelles règles serait source de nombreuses difficultés car non compatibles avec notre mode de fonctionnement.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition, si nécessaire, pour vous exposer le détail des non conformités et difficultés qui résulteraient de l'application des consignes exposées dans le courriel de M. Hodara. Nous vous invitons également à venir en débattre au sein des instances représentatives du personnel et, plus précisément, en Comité Social et Économique Central.

Nous vous remercions par avance de prendre toutes les mesures appropriées pour revenir au mode de fonctionnement acté devant les instances représentatives du personnel.

Faute de cela, nous nous verrions dans l'obligation d'engager les procédures légales pour faire respecter les droits des salariés et les obligations de l'entreprise.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur, de croire en l'expression de nos salutations syndicales.

Monsieur Pommeraud, n'a pas encore daigné nous répondre. Apparemment pour lui, parler aux salariés sans les voir et apporter le moins possible de réponse aux questions posées dans les Let's Talk est préférable. Est-il vraiment à la tête de notre entreprise ? Avons-nous affaire à une Direction virtuelle ? En ces temps où ChatGPT est roi, nous pourrions nous poser la question.

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Inetum			
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE Patrick DESOUCHE Olivier MAULMY Bertrand DE BEAULIEU	☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 49 57 18 48 ☎ 06 12 47 10 71 ☎ 07 87 16 17 19 ☎ 06 50 46 47 60	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr katia.lespine@cfecgc-inetum.fr patrick.desouche@cfecgc-inetum.fr olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr bertrand.debeaulieu@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN Serge UGUEN	☎ 06 98 38 41 55 ☎ 07 87 16 17 19	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr serge.uguen@cfecgc-inetum.fr
<u>NORD</u>	Brigitte DURIEZ Anthony FLORENT	☎ 07 60 14 82 33 ☎ 07 87 16 17 19	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr anthony.florent@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 30 30 63 27	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr contact@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Yves AMATE	☎ 06 19 73 52 29	yves.amate@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT Olivier MAULMY	☎ 06 03 38 73 69 ☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
Inetum Software France			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	contact@cfecgc-inetum.fr
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 73 37 55 76	andre.neble@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Hors UES			
Modernisation Solutions (METAWARE)	Martin JOURDAN Gilles ROLLAND DE RENGÉRVÉ	☎ 06 09 10 04 62	

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>